



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 février 2026

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Douzième session  
Addis-Abeba (hybride), 28–30 avril 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Troisième table ronde de haut niveau : Réaliser le plein emploi et un travail décent pour tous, réduire la pauvreté et assurer la protection sociale en Afrique : donner suite aux résultats du deuxième Sommet mondial pour le développement social**

### Informations et lignes directrices pour la troisième table ronde de haut niveau

#### I. Date, heure et lieu

1. La troisième table ronde de haut niveau se tiendra le mardi 28 avril 2026, de 16 h 30 à 18 heures, dans la salle plénière. Les participants définiront et examineront des actions et des interventions spécifiques permettant de réaliser le plein emploi et un travail décent pour tous, de réduire la pauvreté et d'assurer la protection sociale en Afrique, en tenant compte des priorités de la région et des résultats du deuxième Sommet mondial pour le développement social.

#### II. Introduction

2. L'Afrique connaît un déficit persistant et croissant en matière d'emploi des jeunes : chaque année, 3,1 millions d'emplois sont créés, mais entre 10 millions et 12 millions de jeunes entrent sur le marché du travail.<sup>1</sup> Dans le même temps, les niveaux de pauvreté y restent élevés. Selon les estimations, plus des trois quarts des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivraient en Afrique subsaharienne en 2025.<sup>2</sup> De plus, les inégalités s'accroissent dans la région.

3. À la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable et à d'autres événements, les pays africains ont formulé et approuvé les priorités régionales pour faciliter les délibérations du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Doha du 4 au 6 novembre 2025.

4. La Déclaration politique de Doha,<sup>3</sup> document final du Sommet, vise à promouvoir le plein emploi et un travail décent et productif pour tous, à éradiquer la pauvreté, et à renforcer l'intégration sociale.

\* ECA/RFSD/2026/1.

<sup>1</sup> Banque africaine de développement, « Jobs for youth in Africa: catalyzing youth opportunity across Africa » (inédit, 2016). Disponible en anglais à l'adresse suivante : [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Images/high\\_5s/Job\\_youth\\_Africa\\_Job\\_youth\\_Africa.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Images/high_5s/Job_youth_Africa_Job_youth_Africa.pdf).

<sup>2</sup> Nations Unies, « End poverty in all its forms everywhere » Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/Goal-01/>.

<sup>3</sup> Résolution 80/5 de l'Assemblée générale, annexe.



5. Les participants au Sommet ont invité les commissions régionales, dans le cadre de leur mandat, à organiser à l'échelle régionale, préalablement au suivi, des réunions préparatoires devant permettre d'évaluer les progrès accomplis, les lacunes existantes et les possibilités d'action en vue de la mise en œuvre de la Déclaration politique de Doha et de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social.

6. C'est dans ce contexte que se tient la troisième table ronde de haut niveau de la douzième session du Forum.

### III. Objectifs

7. Les objectifs de la table ronde de haut niveau sont les suivants :

a) Réfléchir de manière critique, recenser et présenter des actions concrètes et transformatrices visant à atteindre le plein emploi et un travail décent pour tous, à réduire la pauvreté et à assurer la protection sociale en Afrique, conformément aux priorités et aux efforts des Africains tendant à faire avancer la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030<sup>4</sup> et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, ainsi que des résultats du deuxième Sommet mondial pour le développement social ;

b) Identifier et formuler les rôles respectifs des gouvernements, des entités du système des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales, des partenaires de développement, des entreprises du secteur privé, des jeunes et de la société civile dans la planification, le financement et la mise en œuvre de mesures concrètes visant à réaliser le plein emploi et un travail décent pour tous, à réduire la pauvreté et à assurer la protection sociale en Afrique.

### IV. Lignes directrices

8. Le/la président(e) expose les objectifs de la table ronde de haut niveau ; présente le/la modérateur(trice), le/la présentateur(trice) et les membres de la table ronde, tous énumérés dans la section V ; donne la parole au/à la modérateur(trice) pour la conduite de la discussion et conclut les délibérations à la fin de la table ronde.

9. Le modérateur invite d'abord le présentateur à exposer les points saillants de la Déclaration politique de Doha, qui sont pertinents pour les priorités africaines, afin de planter le décor. Il invite ensuite les intervenants, énumérés dans la section V, à parler pendant trois minutes au plus chacun, en réponse à une ou plusieurs des questions énumérées au paragraphe 10, avant d'inviter des questions et des commentaires de l'auditoire pour favoriser un dialogue sur les aspects mentionnés par les intervenants. À la fin de la discussion, il ou elle partage ses réflexions sur les principaux messages et passe la parole au président, qui conclut les délibérations.

10. Au cours du débat, le modérateur invite les intervenants à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :

a) Quels sont les principaux résultats et enseignements du deuxième Sommet mondial pour le développement social et quels mécanismes concrets faudrait-il pour que les engagements pris à ce Sommet se traduisent par l'accélération de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté, de l'inclusion et de la protection sociale ?

---

<sup>4</sup> Résolution de l'Assemblée générale 70/1.

b) À la lumière des résultats du Sommet et des aspirations africaines, quelles mesures novatrices faut-il prendre en priorité sur le continent d'ici à 2030 pour parvenir au plein emploi et à un travail décent pour tous, à la réduction de la pauvreté et à la protection sociale en Afrique ?

c) Quelles initiatives prioritaires susceptibles d'être financées, recensées dans les analyses de la Commission économique pour l'Afrique, d'autres entités des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, ainsi qu'à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue lors de la cinquante-huitième session de la CEA et au Forum des entreprises africaines de 2026, offrent le plus grand potentiel pour parvenir au plein emploi et à un travail décent pour tous, à la réduction de la pauvreté et à la protection sociale en Afrique ?

d) Quelles réformes urgentes faut-il adopter pour que les pays africains favorisent les progrès vers la réalisation du plein emploi et du travail décent pour tous, la réduction de la pauvreté et la protection sociale en Afrique, et quelles sont les mesures les plus efficaces pour lutter contre la montée des inégalités et faire en sorte que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables participent de manière significative aux progrès du développement et en bénéficient de manière équitable ?

e) Dans quels domaines les Nations Unies, l'Union africaine, les États, les jeunes, le secteur privé et les bénévoles identifient-ils le plus grand besoin d'actions transformatrices et coordonnées pour atteindre le plein emploi et un travail décent pour tous, la réduction de la pauvreté et la protection sociale en Afrique, aux niveaux continental, sous-régional, national et local ?

f) Quels sont les domaines d'investissement les plus prometteurs dans lesquels les partenaires de développement et le secteur privé peuvent accélérer considérablement les progrès vers le plein emploi et un travail décent pour tous, la réduction de la pauvreté et la protection sociale en Afrique ?

g) Quels sont les principaux facteurs qui restreignent l'égalité des droits et des chances pour tous lorsque des efforts sont déployés pour promouvoir l'emploi, la participation au marché du travail, les salaires et traitements décents, ainsi que l'accès aux ressources, y compris au crédit ?

h) Quelles mesures, politiques et stratégies votre pays ou institution a-t-il/elle conçues ou mises en œuvre pour améliorer l'accès aux services sociaux essentiels, tels que l'éducation et la santé, tout en privilégiant l'inclusion et l'égalité ?

## V. Président, modérateur, présentateur et membres de la table ronde

11. Le/la président(e), le/la modérateur(trice), le/la présentateur(trice) et les membres de la table ronde sont les suivants :

**Président(e) :** Le/La Président(e) du Bureau

**Modérateur(trice) :** [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]

**Présentateur(trice) :** [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]

**Membres de la table ronde :**

- Ministre [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]
- Ministre [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]

- Représentant(e) des Nations Unies [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]
- Représentant(e) de l'Union africaine [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]
- Représentant(e) de la Banque africaine de développement [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]
- Représentant(e) des partenaires de développement [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]
- Représentant(e) des jeunes ou de la société civile [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]
- Représentant(e) du secteur privé [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]

**Débat général**

12. Réflexion sur les principaux messages : [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer]

---